

information

CORONAVIRUS COVID-19

LE POINT SUR LA SITUATION

Depuis janvier 2020 une épidémie de coronavirus COVID-19 (ex 2019-nCoV) s'est propagée depuis la Chine. Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé et vos voyages sur cette plateforme.





QUESTIONS
FRÉQUENTES



POINT SUR
SITUATION



CONSIGNES **SANITAIRES**

NUMÉROS UTILES

15
0 800 130 000



CONSEILS AUX **VOYAGEURS**



MESURES PRISES PAR LE **GOVERNEMENT**



**ESPACE POUR LES
PROFESSIONNELS**

**LES
RESSOURCES**



Les coronavirus sont une grande famille de virus, qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume (certains virus saisonniers sont des coronavirus) à des pathologies plus sévères comme le MERS ou le SRAS.

Le virus identifié en janvier 2020 en Chine est un nouveau coronavirus. La maladie provoquée par ce coronavirus a été nommée COVID-19 par l'[Organisation mondiale de la Santé - OMS](#).

Quels sont les symptômes du coronavirus COVID-19 ?

Les symptômes principaux sont la fièvre ou la sensation de fièvre et des signes de difficultés respiratoires de type toux ou essoufflement.

Comment se fait le diagnostic ?

Le diagnostic est suspecté devant des signes d'infection respiratoire aiguë basse, quelle que soit sa gravité, avec une fièvre ou une sensation de fièvre, chez une personne revenant de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, d'Iran, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie, dans les 14 jours précédant l'apparition des symptômes, conformément à [la définition de cas](#).

Quels sont les traitements disponibles ?

À ce jour, aucun traitement spécifique n'a été identifié pour ce nouveau coronavirus. Plusieurs traitements, actuellement utilisés dans d'autres pathologies virales, sont en cours d'évaluation en France, en lien avec l'OMS pour être utilisés contre le coronavirus COVID-19. Dans l'attente, le traitement est symptomatique.

Quel est le mode de transmission ?

Les premiers cas recensés sont des personnes s'étant rendues directement sur le marché de Wuhan (fermé depuis le 1er janvier) dans la province de Hubei en Chine : l'hypothèse d'une zoonose (maladie transmise par les animaux) est donc privilégiée. La transmission interhumaine a été depuis confirmée.

S'il s'agit d'une zoonose, peut-on consommer des aliments cuits ?

Quand la viande est cuite, les virus sont détruits. La consommation de produits animaux peu ou pas cuits, incluant le lait et la viande, présente un risque important d'infection par une grande variété d'organismes susceptibles de causer des maladies chez l'Homme.

Les produits animaux préparés de manière appropriée, en les cuisant ou les pasteurisant, peuvent être consommés mais doivent aussi être conservés avec soin, pour éviter une contamination croisée avec de la nourriture non cuite.

Peut-on attraper la maladie par l'eau ?

À ce jour, il n'a pas été rapporté de contamination par l'eau. Cette maladie est à transmission

respiratoire et probablement de l'animal à l'homme, mais la source n'est pas encore identifiée.

Y a-t-il des personnes à risque de développer une forme grave de la maladie ?

Comme pour beaucoup de maladies infectieuses, les personnes présentant des pathologies chroniques sous-jacentes (détresse respiratoire, personnes fragiles, âgées...) présentent un risque plus élevé.

Dans les cas plus sévères, la maladie peut entraîner un décès.

Quel est le délai d'incubation de la maladie ?

Selon l'état des connaissances scientifiques actuelles, le délai d'incubation du virus est de 14 jours.

Quelle est la définition de cas ?

La définition des cas est disponible sur le site de Santé publique France. Elle est actualisée en fonction de la disponibilité de nouvelles données sur les caractéristiques du nouveau virus.

Où sont faits les tests et quel est le délai pour établir un diagnostic ?

Les tests sont effectués dans tous les établissements de santé de références, plusieurs milliers peuvent être effectués chaque jour.

Le test est réalisé uniquement en cas de suspicion validée par le SAMU et par un infectiologue référent. Il s'agit d'un test de biologie moléculaire spécifique du nouveau coronavirus COVID-19. Le délai pour avoir un résultat est entre 3 et 5h.

À partir de quelle distance une personne peut-elle contaminer les autres ?

La maladie se transmet par les postillons (éternuements, toux). On considère donc qu'un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou une discussion en l'absence de mesures de protection.

Qu'est-ce qu'un cas autochtone ?

Un cas autochtone est une personne qui développe la maladie et pour laquelle on n'a pas de notion de voyage dans une zone à risque.

Qu'est-ce qu'un cas contact ?

D'après les connaissances disponibles concernant le virus, celui-ci se transmet par des gouttelettes émises par un patient malade, en particulier lors de contacts étroits. Peuvent être considérés comme cas contacts :

- les personnes ayant partagé le même lieu de vie que le patient malade lorsque celui-ci présentait des symptômes ;
- des personnes ayant eu un contact direct, en face à face, à moins d'un mètre du patient malade au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion ;
- les flirts, amis intimes ;
- les voisins de classe ou de bureau ;
- les voisins du patient malade dans un avion ou un train, ou les personnes restées dans un espace confiné avec lui (voiture individuelle par exemple).

Les symptômes peuvent apparaître jusqu'à 14 jours après ce contact, et se manifestent le plus souvent par de la fièvre, accompagnée de toux.

Quelle est la procédure mise en place pour les cas contacts ?

Les autorités sanitaires évaluent avec le cas contact son exposition et son risque de contamination et lui délivrent une information sur la maladie due au virus et sur le dispositif de suivi. Ce suivi a pour objectif de vérifier que le cas contact n'a pas été contaminé, et en cas de symptômes, de faire rapidement un diagnostic pour proposer rapidement les meilleurs soins possibles.

Au cours des 14 jours suivant le dernier contact avec un malade, la personne considérée comme étant un cas contact doit surveiller l'apparition de tout symptôme de type fièvre ou toux. Les modalités de son suivi sont précisées par l'équipe de professionnels de santé mise en place par l'agence régionale de santé, en fonction de l'évaluation initiale du risque.

Quelle est la procédure de prise en charge pour les cas suspects en France ?

Le cas suspect identifié par un professionnel de santé est signalé au 15. Le SAMU se met en lien avec l'infectiologue le plus proche. À l'issue d'un questionnaire, le cas est classé en possible ou exclu. S'il est un cas possible, il est alors pris en charge et isolé dans un service d'infectiologie. Si une infection au coronavirus est exclue, il est pris en charge par son médecin traitant habituel.

Comment s'organise la recherche autour du virus en France ?

Le 10 février 2020, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, et Frédérique Vidal ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ont annoncé que la France allait allouer 2,5 millions d'euros supplémentaires pour accompagner la montée en puissance de l'effort de recherche sur le coronavirus COVID-19. Le consortium Reacting, coordonné par l'INSERM et placé sous l'égide d'Aviesan, alliance de recherche en sciences du vivant et santé, a été mobilisé pour assurer le partage d'informations scientifiques et coordonner l'effort de recherche français.

RETOUR EN HAUT DE PAGE

02 | QUESTIONS FRÉQUENTES

[Questions d'actualité - Les conséquences de l'épidémie - Les produits venant de Chine - International](#) - [Opérations de retour et confinement](#)

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Faut-il utiliser un masque ?

Le port du masque chirurgical est recommandé pour les personnes qui ont séjourné en Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), à Singapour, en Corée du Sud, en Iran, ou dans les régions de Lombardie et de Vénétie en Italie, pendant les 14 jours suivant leur retour et pour les malades symptomatiques pour éviter de diffuser la maladie par voie aérienne.

Le port de ce type de masque par la population non malade et n'ayant pas voyagé dans une zone touchée par le virus afin d'éviter d'attraper le coronavirus COVID-19 n'est pas recommandé et son efficacité n'est pas démontrée. Comme pour l'épisode de grippe

saisonnaire, les "mesures barrières" sont efficaces.

Par ailleurs, les masques FFP2 sont réservés aux professionnels de santé. Il s'agit d'équipements de protection individuelle destinés aux soignants en contact étroit avec un malade confirmé.

Y-a-t-il suffisamment de masques en France ?

Oui, des masques chirurgicaux du stock national vont être mis en circulation. Les 138 établissements de santé qui prennent en charge des cas confirmés de coronavirus COVID-19 vont recevoir des dotations de masques chirurgicaux dès vendredi prochain.

Les masques seront aussi remis aux médecins généralistes, la semaine prochaine, pour la prise en charge de patients suspectés d'être porteurs du coronavirus COVID-19. Cette mise à disposition sera réalisée via les pharmacies à l'aide d'un bon de retrait fourni par la caisse nationale d'assurance maladie.

Que sont les gestes barrières ?

Face aux infections, il existe des gestes simples pour se protéger et protéger son entourage :

- Se laver les mains régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Porte un masque quand on est malade

Peut-on prendre les transports en commun ?

Il n'existe pas de contre-indication quant à l'utilisation des transports en commun. Cependant, si vous êtes malade portez un masque.

Je reviens de vacances dans une zone où circule le virus, puis-je aller travailler ? Puis-je envoyer mes enfants à l'école ?

Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...).

Les enfants qui reviendraient de ces destinations ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée pendant les 14 jours qui suivent leur retour.

Pourquoi les frontières entre la France et l'Italie ne sont-elles pas fermées ?

Pour l'heure, la Commission européenne ne recommande pas la réintroduction du contrôle aux frontières internes aux pays membres, dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID-19.

En effet, la fermeture des frontières n'est pas efficace dans la lutte contre la maladie contrairement à la détection rapide des cas.

[Retour aux questions fréquentes](#)

LES CONSÉQUENCES DE L'ÉPIDÉMIE

Quelles sont les conséquences économiques pour la France ?

En fonction de sa durée et de son ampleur, le coronavirus aurait un impact de 0,1 point sur la croissance française en 2020 (estimation qui peut varier en fonction du développement de

l'épidémie). Cette épidémie touche en particulier :

- certaines chaînes de production industrielles qui rencontrent des difficultés d'approvisionnement;
- le secteur du tourisme, hôtellerie et restauration.

Y a-t-il un risque de pénurie de médicaments ?

À ce stade, aucun problème d'accès aux médicaments n'a été signalé en relation avec l'épidémie de coronavirus en France ni en Europe. Néanmoins, l'industrie pharmaceutique mondiale est très dépendante des activités de production en Chine. Si l'épidémie devait se poursuivre pendant une longue période, des impacts sur la disponibilité de certains médicaments ne seraient pas à exclure. Le ministère des Solidarités et de la Santé suit de près l'évolution de cette situation.

[Retour aux questions fréquentes](#)

LES PRODUITS VENANT DE CHINE

Est-ce que le coronavirus COVID-19 survit dans le milieu extérieur ? Y a-t-il un risque avec les objets importés de Chine ?

Au vu des données disponibles sur la survie des coronavirus dans le milieu extérieur (quelques heures sur des surfaces inertes sèches) et compte tenu des temps et conditions de transport avec la Chine, le risque d'être infecté par le nouveau coronavirus en touchant un objet importé de Chine est considéré comme extrêmement faible.

Les mesures d'hygiène standard (lavage des mains, nettoyage de surfaces) sont efficaces.

Peut-on recevoir sans risque des colis provenant de Chine ?

Concernant les colis provenant de Chine potentiellement touchés par des sécrétions respiratoires, ils sont livrés par bateau, le délai est donc trop long pour la survie du virus, ou par avion où les conditions de transport en soute (air sec) n'est pas favorable à la survie du virus.

Y a-t-il des mesures particulières pour les médicaments produits en Chine ?

Il n'y a pas de restriction particulière concernant l'utilisation des médicaments provenant de la Chine.

[Retour aux questions fréquentes](#)

INTERNATIONAL

Qu'est-ce qu'une USPPI ?

Le comité d'urgence convoqué par le Directeur général de l'OMS a estimé le 30 janvier que l'épidémie de nouveau coronavirus COVID-19 constituait une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI). La déclaration d'une USPPI est une mesure de reconnaissance des risques nationaux et régionaux éventuels et de la nécessité d'intensifier et de coordonner l'action pour les gérer.

Pour la France cela signifie :

- Mettre en alerte le système de santé (agences régionales de santé, agences nationales de sécurité sanitaire, SAMU, établissements de soins, professionnels de santé) et diffuser

rapidement toutes les informations nécessaires pour garantir une prise en charge optimale des malades.

- Renforcer l'information et la sensibilisation de la population pour s'assurer de son engagement et de sa pleine participation à la stratégie de riposte.
- Renforcer le dépistage sur le territoire national pour garantir qu'aucun contact n'est oublié et améliorer la qualité du dépistage moyennant une amélioration du partage des informations avec les équipes de surveillance.
- Renforcer la surveillance en vue de réduire le délai entre la détection et la prise en charge des malades et leur isolement.
- Mettre en place des autorisations exceptionnelles pour les médicaments et les vaccins qui n'auraient pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM).
- Mettre en œuvre rapidement les stratégies vaccinales susceptibles de faire reculer la propagation de cette maladie telles que les recommande le Groupe stratégique consultatif d'experts (SAGE) de l'OMS sur la vaccination.
- Continuer à collaborer et à améliorer la coordination avec les Nations unies et les partenaires, créer un environnement propice pour les opérations de santé publique, pour accélérer les efforts de lutte contre la maladie.

Il y a-t-il des Français à bord du “Diamond Princess” ?

La présence de quatre ressortissants français a été confirmée à bord du navire de croisière “Diamond Princess” faisant l'objet d'une mesure de confinement au large du Japon. Le consulat de Tokyo, qui suit de près la situation, a pris contact avec les ressortissants français à bord et est en relation avec les autorités japonaises ainsi que la compagnie de croisière.

Trois d'entre-eux, positifs au coronavirus COV-19, ont été pris en charge par les autorités japonaises.

[Retour aux questions fréquentes](#)

OPÉRATIONS DE RETOUR ET CONFINEMENT

Quelles opérations de retour ont été effectuées jusqu'à présent ?

La France a procédé, en relation avec les autorités chinoises, à plusieurs opérations de retour des Français qui le souhaitent par voie aérienne directe depuis Wuhan.

L'ensemble des ressortissants français de ces trois vols ont été confiné dans les lieux d'accueil et suivi par une équipe médicale pendant 14 jours (période maximum d'incubation du virus).

Concernant les ressortissants français encore à Wuhan et dans la province du Hubei, le consulat général de France à Wuhan est en contact avec eux.

Le consulat de France à Wuhan met à jour régulièrement son site internet, tout comme le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Quels sont les centres d'hébergement choisis ?

Depuis le 21 février, des ressortissants français issus d'un 4e vol de rapatriement sont accueillis dans un nouveau centre d'hébergement situé à Branville dans le Calvados : Normandy Garden. Il offre des conditions de suivi médical et d'hébergement similaires aux autres centres.

Quel est le personnel présent sur les différents sites ?

Une équipe médicale est présente sur chaque site 24h/24. D'autres intervenants, qui ne logent pas dans le centre, assurent l'approvisionnement, la logistique et les éventuelles opérations de maintenance du centre. Le centre est sécurisé par des forces de l'ordre.

Comment se déroule le suivi médical ?

Une équipe de professionnels de santé est présente sur site 24h/24 et 7j/7, composée de médecins généralistes, d'infirmiers, de psychologues, d'hygiénistes et d'épidémiologistes. Ils sont identifiables grâce à une tenue spécifique. Ils portent des équipements de protection individuels pour assurer les prises en charge médicales.

Existe-t-il un risque de contagion pour les riverains ?

La maladie se transmet par les postillons (éternuements, toux). On considère donc que les contacts étroits avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou une discussion en l'absence de mesures de protection. Les riverains sont donc hors de danger.

Comment les enfants sont-ils pris en charge ?

Chaque famille bénéficie d'un logement indépendant. Tous les produits indispensables aux enfants sont mis à disposition en fonction de leur âge : lait maternisé, couches, repas adaptés, etc.

En cas de problème de santé, l'appel à un pédiatre extérieur au centre pourra être assuré par l'équipe médicale présente sur site, si la situation le nécessite.

Comment communiquer avec l'extérieur ?

Les visites ne sont pas autorisées. En revanche, les contacts téléphoniques/visio sont autorisés. Des moyens sont mis à disposition dans le centre d'hébergement (téléphones, connexion internet, wifi).

Un accompagnement psychologique est-il prévu ?

Une prise en charge médico-psychologique est proposée pendant toute la durée du séjour grâce à la présence quotidienne sur site d'un psychologue. Au besoin, un renfort pourra être organisé par une cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP). Un espace de confidentialité est prévu à cet effet.

Comment est organisée la sortie du centre ?

Dès la fin de la période minimale de 14 jours, en l'absence de symptômes et sur avis de l'équipe médicale du centre en lien avec les autorités sanitaires, la mesure d'isolement sera levée.

Sur quelles bases juridiques sont prises les mesures d'isolement ?

Les mesures d'isolement ont été prononcées par arrêté préfectoral sur le fondement de l'article L3131-1 du code de la santé publique.

Comment nettoyer un logement qui aurait été occupé par des personnes infectées par le coronavirus COVID-19 ?

Le coronavirus COVID-19 persiste jusqu'à 3 heures sur des surfaces inertes sèches et jusqu'à 6 jours en milieu humide.

Pour nettoyer et désinfecter un logement occupé par personnes touchées par le coronavirus COVID-19, il est recommandé d'employer les produits de nettoyage et de désinfection classiques : utilisation d'un détergent dans les pièces d'eau (notamment les éviers, lavabos, douches, baignoires et cuvettes des WC), suivi d'une désinfection à l'eau de javel diluée et

utilisée selon les indications du fabricant. En cas d'utilisation de gants, privilégier des gants à usage unique, qui devront ensuite être jetés.

Quant aux surfaces dites sèches du logement (meubles, sols, literie, textiles...) le virus ne survit que trois heures, passé ce délai après le départ du cas confirmé, il n'y a plus aucun risque.

[Retour aux questions fréquentes](#)

RETOUR EN HAUT DE PAGE

03 | POINT DE SITUATION

Le ministre des Solidarités et de la Santé tient un point presse quotidien pour vous informer sur l'évolution de la situation en France.

Les informations du jour :

Depuis le 24 janvier 2020, la France compte 18 cas de coronavirus COVID-19 confirmés.

Cinq patients atteints de coronavirus COVID-19 sont hospitalisés au 26 février.

Onze personnes ont été soignées et sont sorties de l'hôpital.

Deux patients sont décédés, un patient chinois de 80 ans le 14 février et un Français de 60 ans le 26 février.

Retrouvez le point épidémiologique quotidien sur [Santé publique France](#).

RETOUR EN HAUT DE PAGE

04 | CONSIGNES SANITAIRES

Le ministère des Solidarités et de la Santé fait les recommandations suivantes pour les personnes revenant de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, d'Iran, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie.

Pendant les 14 jours suivant le retour :

- Surveillez votre température 2 fois par jour.

- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...).
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir.
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique.
- Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...).
- Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...).
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).
- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...).
- Les enfants, collégiens, lycéens ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée, compte tenu de la difficulté à porter un masque toute la journée.

En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans les 14 jours suivant le retour d'une zone où circule le virus :

- **Contactez le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et du séjour récent.**
- **Evitez tout contact avec votre entourage et conservez votre masque.**
- **Ne vous rendez pas chez votre médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.**

Faut-il porter un masque ?

Le port du masque chirurgical est recommandé pour les personnes qui ont séjourné en Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), à Singapour, en Corée du Sud, en Iran, ou dans les régions de Lombardie et de Vénétie en Italie, pendant les 14 jours suivant leur retour et pour les malades symptomatiques pour éviter de diffuser la maladie par voie aérienne.

Le port de ce type de masque par la population non malade et n'ayant pas voyagé dans une zone touchée par le virus afin d'éviter d'attraper le coronavirus COVID-19 n'est pas recommandé et son efficacité n'est pas démontrée. Comme pour l'épisode de grippe saisonnière, les "mesures barrières" sont efficaces.

Que sont les gestes barrières ?

Face aux infections respiratoires, il existe des gestes simples pour se protéger et protéger son entourage :

- Se laver les mains régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Porte un masque quand on est malade.

Y a-t-il suffisamment de masques en France ?

Oui, des masques chirurgicaux du stock national vont être mis en circulation. Les 138 établissements de santé qui prennent en charge des cas confirmés de coronavirus COVID-19 vont recevoir des dotations de masques chirurgicaux dès vendredi prochain.

Les masques seront aussi remis aux médecins généralistes, la semaine prochaine, pour la prise

en charge de patients suspectés d'être porteurs du coronavirus COVID-19. Cette mise à disposition sera réalisée via les pharmacies à l'aide d'un bon de retrait fourni par la caisse nationale d'assurance maladie.

RETOUR EN HAUT DE PAGE

05 | NUMÉROS UTILES

Un numéro vert répond aux questions des Français sur le nouveau coronavirus de 08h00 à 21h00 sept jours sur sept : [0 800 130 000](tel:0800130000).

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux. En cas de signes d'infections respiratoires dans les 14 jours suivant votre retour de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, d'Iran, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie, il faut contacter le 15.

J'habite à l'étranger, qui appeler ?

Le réseau des Ambassades et Consulats est à la disposition des Français de l'étranger pour répondre à l'ensemble de leurs questions. Par ailleurs, le ministère met à jour régulièrement son site de conseils aux voyageurs.

RETOUR EN HAUT DE PAGE

06 | CONSEILS AUX VOYAGEURS

Quelles sont les consignes pour les personnes qui partent en voyage ?

Dans un contexte évolutif et à titre de précaution, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères déconseille les [voyages en Chine](#) sauf raison impérative et recommande aux Français - en particulier aux familles - qui vivent en Chine et n'ont pas de raisons essentielles d'y rentrer, de se tenir éloignés momentanément du pays et de différer leur retour. Il est également conseillé de reporter tous les déplacements non essentiels dans les régions de Lombardie et de Vénétie en [Italie](#), en [Corée du Sud](#), en [Iran](#) et à [Singapour](#).

Dans les zones touchées par le virus, il est recommandé :

- D'éviter tout contact avec des animaux, vivants ou morts.
- D'éviter de se rendre sur les marchés où sont vendus des animaux vivants ou morts.
- D'éviter tout contact rapproché avec des personnes souffrant d'infection respiratoire aiguë.
- De ne pas manger de viande non ou peu cuite.
- De se laver régulièrement les mains avec de l'eau savonneuse ou avec des solutions

hydro-alcooliques.

En cas de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires), il est recommandé :

- De porter un masque chirurgical si l'on est en contact avec d'autres personnes
- D'utiliser des mouchoirs jetables et de bien se laver les mains régulièrement
- Lors de son voyage en Chine : de consulter rapidement un médecin localement.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères met régulièrement à jour ses Conseils aux voyageurs, notamment pour les « zones où circule activement le virus » définies par le Ministère de la Santé. Les conseils aux voyageurs sont réévalués en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique internationale, des recommandations de l'OMS, et des mesures prises par les autorités locales.

Ils sont disponibles sur le site [Conseils aux voyageurs](#) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Quelles sont les mesures mises à en place à l'aéroport ?

Un accueil spécifique des voyageurs est mis en place aux aéroports de Paris Charles De Gaulle et Saint Denis de La Réunion pour les vols en provenance de Chine, Hong Kong, Macao, Singapour et la Corée du Sud.

Cet accueil est assuré par des personnels d'associations agréés de sécurité civile, en lien avec le service médical de l'aéroport renforcé de professionnels de santé médicaux et paramédicaux issus de la réserve sanitaire du ministère des Solidarités et de la Santé.

Des masques chirurgicaux et des documents d'information en 3 langues (français, anglais et mandarin) sont remis à tous les passagers pour leur indiquer la conduite à tenir pendant les 14 jours suivant leur retour de Chine, de façon à assurer une détection rapide d'éventuels nouveaux cas de coronavirus sur le territoire. La France dispose de stocks importants de masques chirurgicaux.

Les personnels mobilisés pour cet accueil se tiennent à la disposition des voyageurs pour répondre à leurs interrogations.

Comment sont pris en charge les éventuels patients symptomatiques à l'aéroport ?

Ils sont pris en charge par le service médical d'urgence de l'aéroport. Puis ils sont isolés et pris en charge, comme tout cas possible, par le SAMU Centre 15, conformément aux procédures en vigueur.

[RETOUR EN HAUT DE PAGE](#)

[Les mesures prises par les autorités sanitaires](#) - [Les mesures prises par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères](#) - [Les mesures prises par le ministère des Transports](#) - [Les mesures prises par le ministère de l'Education nationale](#) - [Les mesures prises par le ministère de l'Economie et des Finances](#) - [Chronologie](#)

Depuis le début de l'épidémie de coronavirus COVID-19 en Chine en décembre 2019, le Gouvernement est pleinement engagé pour faire face à la situation et protéger la population.

LES MESURES PRISES PAR LES AUTORITÉS SANITAIRES

Un accueil spécifique des voyageurs a été mis en place aux aéroports de Roissy et de Saint-Denis de la Réunion pour les vols en provenance de Chine, Hong-Kong et Macao. Cet accueil est assuré par des personnels d'association agréées de sécurité civile, en lien avec le service médical de l'aéroport et renforcé de professionnels médicaux et paramédicaux issus de la réserve sanitaire du ministère chargé de la Santé.

Les professionnels de santé et établissements de santé ont été informés rapidement de la situation et des recommandations sur la prise en charge d'éventuels cas en France leur ont été délivrées.

Le 13 février, il a été demandé à chaque agence régionale de santé d'activer le plan [ORSAN REB \(Pdf, 10,5 Mo\)](#) dans sa région. Objectif : organiser la mobilisation du système de santé pour se préparer à une éventuelle circulation active du coronavirus sur le territoire français.

L'évolution de la situation internationale est suivie de près par les autorités sanitaires avec l'ensemble des acteurs concernés en lien avec l'OMS.

Le ministère chargé de la santé s'engage à communiquer sans délai pour chaque cas confirmé mais ne délivre pas d'information sur les cas en cours d'investigation (cas suspect, cas possible en cours de bilan...).

[Retour aux mesures prises par le Gouvernement](#)

LES MESURES PRISES PAR LE MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a mis jour ses [conseils aux voyageurs](#) dans les pays touchés par le coronavirus COVID-19. Les conseils aux voyageurs sont réévalués en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique internationale et des recommandations de l'OMS.

Le ministère a aussi mis en place quatre opérations de retour en activant le mécanisme européen de solidarité pour les ressortissants français et européens qui habitaient dans la province de Hubei en Chine, épice de l'épidémie. Des règles sanitaires strictes ont été appliquées à l'ensemble de l'opération, qui prévoit notamment une période de confinement de 14 jours à l'arrivée pour l'ensemble des Français bénéficiant de l'opération.

Enfin, comme annoncé par le président de la République pour manifester sa solidarité avec le peuple chinois un avion affrété par la France a décollé le 19 février transportant des équipements médicaux dédiés à la lutte contre le coronavirus.

Ce fret de solidarité de 17 tonnes comprenait notamment des combinaisons médicales de

protection, des masques, des gants et des produits désinfectants.

Cette opération a été coordonnée par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en lien étroit avec l'ambassade de France à Pékin et le consulat général de France à Wuhan.

[Retour aux mesures prises par le Gouvernement](#)

LES MESURES PRISES PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

L'ensemble des recommandations à suivre pendant 14 jours suivant un retour d'une zone où circule le coronavirus COVID-19 sont affichées dans les aéroports et les gares internationales.

[Retour aux mesures prises par le Gouvernement](#)

LES MESURES PRISES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'ensemble des voyages scolaires de ou vers les zones où circule le virus : Chine continentale, Hong Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, régions de Lombardie et de Vénétie en Italie sont suspendus.

Les enfants qui reviendraient de ces destinations ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée pendant les 14 jours qui suivent leur retour.

Dans le cas où un élève ou un personnel d'école ou un établissement scolaire serait atteint de coronavirus COVID-19, il convient de prévenir immédiatement les services académiques pour que toutes les mesures pour la protection de la santé des élèves et du personnel soient prises en collaboration avec les agences régionales de santé.

[Retour aux mesures prises par le Gouvernement](#)

LES MESURES PRISES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, et Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État, ont réuni le 21 février les différents acteurs économiques nationaux à Bercy pour faire un point sur la situation et sur la manière dont le Gouvernement pourra accompagner les entreprises qui sont confrontées aux conséquences économiques de l'épidémie du coronavirus.

Les mesures suivantes ont été ont annoncées :

- L'application des mesures de soutien au cas par cas aux entreprises qui rencontreraient des difficultés sérieuses, notamment le recours à l'activité partielle ou l'étalement des charges sociales et fiscales ;
- Les ministres ont demandé aux grands donneurs d'ordre de faire preuve de solidarité vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants qui pourraient avoir de plus en plus de mal à s'approvisionner et à respecter les délais de livraison ;
- La mise à disposition de toutes les informations utiles sur la situation d'activité et logistique dans les différentes provinces chinoises. Les entreprises pourront savoir l'état exact de la situation, province par province, ainsi que dans les grands ports chinois où arrivent les exportations en provenance de France et d'Europe ;
- L'accélération des procédures d'agrément dans certaines filières pour les nouvelles

sources d'approvisionnement, en particulier pour le secteur de la construction ou de la chimie afin de les aider à diversifier leurs sources d'approvisionnement tout en respectant les normes sociales, environnementales et européennes.

- Lancement d'une réflexion sur la sécurisation des approvisionnements pour certaines filières stratégiques, comme la filière automobile, afin de les faire gagner en indépendance par rapport à leurs approvisionnements à l'étranger.

[Retour aux mesures prises par le Gouvernement](#)

CHRONOLOGIE

- **10 janvier** : envoi aux agences régionales de santé - ARS, aux sociétés savantes (urgentistes, SAMU, infectiologues) de fiches de conduites à tenir et de définition de cas par le ministère des Solidarités et de la Santé.
- **14 janvier** : sensibilisation des établissements hospitaliers, médico-sociaux et des professionnels de santé libéraux à la situation et aux recommandations sanitaires.
- **23 janvier** : mise en place d'un dispositif de suivi et de réponse aux préoccupations des Français présents en Chine par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en coordination avec l'ambassade de France à Pékin et l'ensemble des consulats généraux en Chine.
- **24 janvier** : confirmation des premiers cas confirmés de coronavirus COVID-19 par Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé.
- **24 janvier** : déploiement de dépliants et d'affiches d'information en français, anglais et mandarin dans les aéroports ;
- **25 janvier** : mise en place d'une procédure d'identification et de suivi des cas contacts personnalisée et quotidienne via les ARS.
- **25 janvier** : mise en place d'un accueil spécifique des voyageurs en provenance de Chine, Hong-Kong et Macao à Paris Charles de Gaulle et Saint-Denis de la Réunion assuré par des personnels d'associations agréées de sécurité civile en lien avec le service médical de l'aéroport renforcé de professionnels de santé médicaux et paramédicaux issus de la réserve sanitaire du ministère des Solidarités et de la Santé.
- **27 janvier** : développement d'un test diagnostique rapide par l'institut Pasteur permettant de donner un résultat en quelques heures.
- **31 janvier** : première opération de retour des ressortissants français vivant dans la province de Hubei par vol direct depuis Wuhan accompagné d'une équipe médicale et confinement des passages pendant 14 jours à Carry-le-Rouet.
- **2 février** : deuxième opération de retour des ressortissants français de Hubei et confinement des passagers à Aix-en-Provence.
- **8 février** : apparition d'un cluster (regroupement de plusieurs cas autour d'un cas initial) en Haute-Savoie, les cinq cas confirmés de coronavirus COVID-19, quatre adultes et un enfant, sont été hospitalisés ainsi que 6 autres contacts proches. Une cellule de crise est mise en place par l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes pour suivre la situation et retrouver l'ensemble des cas contacts. Les trois établissements scolaires fréquentés par l'enfant malade sont fermés pendant deux semaines par mesure de précaution et pour mener les investigations nécessaires (test diagnostique). L'opération de recherche et de tests auprès des cas contacts est engagée immédiatement.
- **9 février** : un centre de consultation exceptionnel est installé dans la salle d'animation de la commune de Contamines-Montjoi afin de dépister les enfants de l'école où était scolarisé l'enfant malade.

- **9 février** : troisième opération de retour de ressortissants français de Hubei sur un vol britannique.
- **13 février** : activation du plan ORSAN qui vise à organiser la mobilisation du système de santé pour se préparer à une éventuelle circulation active du coronavirus sur le territoire français.
- **14 février** : levée des mesures de confinement pour les passagers du premier vol de retour des Français de Wuhan suite à la fin de la période d'incubation de 14 jours et la réalisation de tests de diagnostic revenus négatifs.
- **14 février** : premier décès en France d'un patient âgé de 80 ans hospitalisé en France suite au coronavirus COVID-19.
- **16 février** : levée des mesures de confinement pour les passagers du deuxième vol de retour.
- **17 février** : envoi d'un guide pratiques aux professionnels de santé par le ministère des Solidarités et de la Santé.
- **18 février** : confirmation de trois passagers Français atteints de coronavirus COVID-19 à bord du paquebot de croisière Diamond Princess en confinement au large du Japon.
- **19 février** : envoi de fret médical en solidarité avec la Chine à destination des structures hospitalières de Wuhan et de la province du Hubei.
- **21 février** : quatrième opération de retour de Français, Européens et ayants-droit.
- **21 février** : rencontre de Bruno Le Maire et Agnès Pannier-Runacher avec les acteurs économiques nationaux sur les conséquences de l'épidémie de coronavirus.
- **23 février** : levée des mesures de confinement pour les passagers du troisième vol de retour.
- **24 février** : activation de 70 établissements de santé sièges d'un SAMU. 107 établissements de santé sont donc en capacité d'accueillir des patients atteints de COVID-19 soit au moins un par département métropolitain et d'outre-mer.
- **24 février** : augmentation des capacités de diagnostic biologique et commande de plusieurs millions de masques FFP2 supplémentaires pour les professionnels de santé.
- **25 février** : déploiement d'affiche d'information sur le coronavirus COVID-19 dans les gares.

[Retour aux mesures prises par le Gouvernement](#)

RETOUR EN HAUT DE PAGE

08 ESPACE POUR LES PROFESSIONNELS

- [Les professionnels de santé \(Pdf, 1,8 Mo\)](#)
- [Les Enseignants](#)

RETOUR EN HAUT DE PAGE

- [Téléchargez les visuels de sensibilisation en français \(Zip, 4 Mo\)](#)
- [Téléchargez les visuels de sensibilisation en anglais \(Zip, 2,6 Mo\)](#)
- [Téléchargez les visuels de sensibilisation en italien \(Zip, 2,4 Mo\)](#)
- [Téléchargez les visuels de sensibilisation en mandarin \(Zip, 2,4 Mo\)](#)

[RETOUR EN HAUT DE PAGE](#)